

Charte

Association « Agir pour le vivant à Montpeyroux 34 »

Cette association, qui exerce ses missions sur le village de Montpeyroux 34 et plus largement sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, a pour objet la protection du vivant, de la nature et de l'environnement, du cadre de vie, des paysages, du patrimoine.

L'association est indépendante de tout groupement de nature politique, syndicale, religieuse ou économique. Elle vise à protéger chaque forme de vie avec bienveillance et générosité en cherchant des alternatives respectueuses de la Terre et du bien-être de ses habitants.

Chaque membre de l'association peut s'impliquer de façon démocratique et participative pour chercher un mode de vie immédiat plus sobre et plus raisonné. L'association cherche par ailleurs à coopérer avec d'autres associations ou collectifs poursuivant un but similaire.

Le champ d'action de l'association porte notamment sur :

- La défense de tous les espaces naturels,
- La lutte contre l'artificialisation des sols naturels et agricoles,
- La lutte contre les pollutions et toutes les nuisances,
- La défense des particularités historiques, architecturales, culturelles, paysagères, agricoles, tout ce qui fait la spécificité de Montpeyroux et de ses environs,
- La défense d'un aménagement durable du territoire et d'un urbanisme économe, harmonieux et équilibré, afin de préserver la qualité de vie de ses habitants et de l'environnement.

Tous les modes d'action légaux permettant de développer ces différents volets peuvent être mis en œuvre selon l'imagination et la volonté des membres de l'association. Et toutes les aides sont les bienvenues.